

PROJET

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, au
bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à
Ville-Marie, le **MERCREDI 20 MAI 2026 À 20 H 05** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. Yvon Racine	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin et préfet suppléant
M. Armel Gaudet	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Normand Bergeron	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Jean Martineau	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Michel Vaillant	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Cathy Bruneau	, mairesse de Rémigny
M. Tomy Boucher	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Jonathan Goupil	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Alain Gauthier	, maire de Témiscaming
M ^{me} Adèle Beauregard	, mairesse suppléante de Ville-Marie
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

SONT ABSENTS :

M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Léonard Polson	, maire de Laforce
M ^{me} Christine Savard	, mairesse de Belleterre

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :

Le préfet M. Martin Lefebvre, qui déclare la réunion ouverte.

M. Martin Lefebvre informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M. Martin Lefebvre ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Éric Lepage,	, directeur à l'aménagement et commissaire industriel
M ^{me} Mélanie Rochon	, directrice des services administratifs
M. Vital Idossou	, directeur adjoint de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Catherine Drolet-Marchand	, directrice au service du développement du territoire
M. Sami Bdiri	, directeur de l'évaluation et la délégation foncière et greffier-trésorier adjoint

PROJET

M^{me} Lyne Gironne , directrice générale et greffière-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 48.

05-26-162

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 20 H 05 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Note : à 20 h 06, M. Marc Girard quitte la séance du conseil.

Note : à 20 h 08, M. Marc Girard, se joint à la séance du conseil.

Information

MOT DU PRÉFET

M. Lefebvre a profité de l'occasion pour revenir sur sa récente rencontre tenue à Québec avec des représentants du gouvernement provincial, au cours de laquelle plusieurs dossiers d'importance pour le Témiscamingue ont été abordés. Cette rencontre a permis de faire valoir les priorités du territoire et de rappeler la nécessité d'un appui gouvernemental adapté aux réalités régionales.

05-26-163

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2026 ayant été déposé sur la plate-forme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté, avec amendement à la résolution 04-26-134, et signé tel que modifié, comme s'il avait été lu.

Information

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM. ART.150)

Aucune question.

Information

SECTEUR FORESTIER – SITUATION ET PERSPECTIVES

M. Lefebvre présente un état de situation du secteur forestier du Témiscamingue.

Les membres du conseil sont informés des démarches en cours à la suite

PROJET

de l'annonce de la fermeture prochaine de Scierie Béarn, prévue en juillet 2026. La MRC de Témiscamingue, la Société de développement du Témiscamingue, la Municipalité de Béarn ainsi que les partenaires concernés travaillent en étroite collaboration afin de documenter les impacts économiques, sociaux et territoriaux de cette annonce, d'évaluer les avenues possibles et de favoriser l'émergence de scénarios de reprise crédibles, structurés et réalistes. Dans cette perspective, un comité de relance devra être mis en place dans un avenir rapproché afin de coordonner les efforts du milieu et d'assurer le suivi des démarches.

05-26-164

ENGAGEMENT FINANCIER POUR LE SOUTIEN AU PROJET DE NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE

CONSIDÉRANT que le projet de nouvelle infrastructure aquatique située au centre du Témiscamingue constitue un projet structurant pour la population du territoire;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure contribuera à améliorer l'accès aux activités aquatiques, sportives, récréatives et communautaires pour les citoyens, les familles, les écoles, les organismes et les municipalités du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue reconnaît l'importance de soutenir les projets favorisant la qualité de vie, l'attractivité du territoire et le développement régional;

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité permet d'appuyer des initiatives contribuant au développement des milieux de vie et au dynamisme des communautés;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite confirmer son engagement financier envers ce projet afin de soutenir sa réalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue s'engage à investir une somme totale de 500 000 \$ dans le projet de nouvelle infrastructure aquatique située au centre du Témiscamingue.
- **QUE** ce soutien financier soit accordé via le Fonds régions et ruralité.
- **QUE** cette contribution soit répartie sur une période de trois ans, à compter de l'année 2027, selon les modalités à être précisées par la MRC.
- **QUE** cet engagement demeure conditionnel à l'octroi d'un financement au PAFIRSPA.

05-26-165

RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires autonomes jouent un rôle important dans le soutien aux personnes, aux familles et aux communautés du territoire;

PROJET

CONSIDÉRANT que ces organismes contribuent de façon significative à la vitalité sociale du Témiscamingue et au maintien d'un filet social de proximité;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes communautaires composent avec des enjeux de financement et de main-d'œuvre qui peuvent affecter la continuité et le développement de leurs services;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître leur apport essentiel au mieux-être collectif et à la cohésion sociale du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Vaillant
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue souligne la contribution importante des organismes communautaires du territoire au développement social et à la qualité de vie de la population.
- **QUE** le Conseil de la MRC réitère l'importance d'un soutien financier prévisible, stable et adapté à la mission des organismes communautaires, afin de favoriser la pérennité de leurs actions.
- **QUE** le Conseil de la MRC transmette la présente résolution aux autorités gouvernementales et aux partenaires régionaux concernés afin de les sensibiliser à la contribution des organismes communautaires et aux réalités auxquelles ils font face.

05-26-166

DÉFI OSENTREPRENDRE: MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT que le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui repère, met en lumière et propulse annuellement l'audace entrepreneuriale et la créativité de milliers de personnes d'ici, notamment des élèves, des étudiants, des intervenants scolaires et des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que ce mouvement se déploie aux échelons local, régional et national grâce à la mobilisation de plus de 300 responsables dans les 17 régions du Québec, contribuant ainsi à inspirer le développement de l'esprit d'entreprendre;

CONSIDÉRANT que le projet *Racines*, réalisé par des personnes et élèves de l'École du Carrefour de Latulipe-et-Gaboury, s'est démarqué dans le cadre de la 28^e édition du Défi OSEntreprendre;

CONSIDÉRANT que ce projet a été retenu comme lauréat local et régional pour l'édition 2026, témoignant de sa qualité, de son originalité et de l'engagement remarquable des personnes qui y ont contribué;

CONSIDÉRANT que la participation à un tel projet favorise chez les élèves et les étudiants le développement de compétences entrepreneuriales, de la créativité, du sens des responsabilités, de la collaboration et de l'attachement à leur milieu;

CONSIDÉRANT que la réussite du projet *Racines* contribue au rayonnement de l'École du Carrefour de Latulipe-et-Gaboury, de sa communauté scolaire et du milieu local;

PROJET

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** soient adressées de sincères félicitations aux personnes, aux élèves, aux étudiants, aux intervenants scolaires et à tous les partenaires impliqués dans la réalisation du projet *Racines*.
- **QUE** leur engagement, leur audace, leur créativité et leur esprit d'entreprendre soient officiellement soulignés.
- **QUE** cette résolution soit transmise à l'École du Carrefour de Latulipe-et-Gaboury ainsi qu'aux responsables du projet *Racines*, en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle et de leur succès à titre de lauréat local et régional de la 28^e édition du Défi OSEntreprendre.

05-26-167

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'INTÉRÊT, POUR METTRE À JOUR LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

CONSIDÉRANT que le ministère peut déléguer à une MRC la cartographie des zones inondables et que la MRC a demandé une telle délégation dans la résolution no. 02-22-073;

CONSIDÉRANT qu'avant de lancer un appel d'offres formel, il y a lieu de sonder les entreprises intéressées et d'évaluer le coût d'un tel projet et les moyens de le financer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Tomy Boucher
et résolu unanimement

- **DE LANCER** un appel d'intérêt pour la mise à jour de la cartographie des zones inondables des réservoirs Témiscamingue, Des Quinze et Simard.

L'appel d'intérêt n'est pas un appel d'offres, ni une invitation à soumissionner. Cette démarche vise plutôt une demande d'information et une invitation aux entreprises pour présenter leur expertise et estimations.

Cet appel d'intérêt ne constitue pas un engagement de la MRC envers les fournisseurs. La participation est volontaire et ne garantit ni contrat, ni sélection future. Toutefois, à la suite des résultats de cette démarche, un appel d'offres pourrait être réalisé afin de retenir éventuellement le fournisseur qui présentera la meilleure offre répondant aux exigences qui seront élaborées selon les besoins de la MRC et de la réalité du marché.

Information

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROPOSITIONS D'AIRES PROTÉGÉES

Un état de situation concernant le dossier des propositions d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Témiscamingue est présenté au conseil de la MRC.

Il est rappelé qu'en 2024, le ministère de l'Environnement a lancé un appel de propositions visant l'identification de nouvelles aires protégées en

PROJET

terres publiques. Les années 2025 et 2026 sont consacrées à l'analyse des propositions reçues, en vue de recommandations qui seront éventuellement transmises au gouvernement pour décision en 2027.

Pour le territoire du Témiscamingue, il demeure actuellement trois propositions à l'étude, toutes déposées par des Premières Nations, soit les propositions Mahingan, Lac Vieillard et Pointe Cigwatik. Ces propositions représentent une superficie totale d'environ 2 269 km², soit environ 12 % du territoire de la MRC. Il est également mentionné que des propositions d'agrandissement ont été formulées pour certains secteurs.

Le conseil est informé que ces propositions sont analysées dans le cadre des travaux de la Table locale de concertation du Témiscamingue, animée par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

Cette table regroupe notamment des représentants des Premières Nations, de la MRC, de l'UQAT, de l'OBVT, des pourvoyeurs, des compagnies forestières ainsi que des ministères concernés.

Les membres du conseil prennent acte des enjeux soulevés, notamment en matière de protection du territoire, de pratiques traditionnelles, de conservation de certaines espèces et de vieilles forêts, d'approvisionnement forestier, d'harmonisation des usages et de développement régional.

Il est également souligné que certains objectifs exprimés dans les propositions pourraient relever davantage d'autres mécanismes de gestion du territoire ou de la forêt publique, notamment en matière d'harmonisation des usages, de gestion forestière, de forêt de proximité ou d'intégration des savoirs autochtones.

Les membres de la Table locale de concertation doivent poursuivre leurs travaux afin de tenter d'en arriver à un consensus et de formuler, le cas échéant, des recommandations à la Table régionale de concertation, laquelle transmettra ses recommandations finales au gouvernement.

Le conseil prend acte de l'état d'avancement du dossier et convient de demeurer attentif aux prochaines étapes du processus.

Information

SÉCURITÉ INCENDIE: DEMANDE D'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

Les membres du conseil prennent acte des documents déposés concernant le projet de sauvetage d'urgence en milieu isolé préparé par la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue, incluant les précisions relatives à la couverture du territoire, aux délais d'intervention, à la coordination opérationnelle, au financement et à la répartition des équipements.

Après analyse, les membres du conseil requièrent le dépôt d'une proposition modifiée visant à réduire le coût global du projet, notamment par l'achat d'équipements usagés, lorsque possible. À cette fin, un comité ad hoc est créé afin de travailler avec les responsables du projet et d'identifier une solution gagnante-gagnante, permettant de répondre aux besoins opérationnels tout en tenant compte de la capacité financière des municipalités.

Le comité sera composé des personnes suivantes :

PROJET

- Martin Lefebvre, préfet de la MRC;
- Christine Savard, mairesse de Belleterre;
- Alain Gauthier, maire de Témiscaming.

05-26-168

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 256-05-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 223-01-2023 INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement n° 223-01-2023 intitulé règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt de règlement a été régulièrement donné lors de la séance de conseil du 15 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue adopte le règlement 256-05-2026 modifiant le règlement 223-01-2023 intitulé Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire de la MRC de Témiscamingue et qu'il décrète par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 :

L'article 9 du règlement 223-01-2023 est abrogé et remplacé par le suivant : « *Le conseil délègue à la directrice générale/greffière trésorière, ou en cas d'absence, au greffier-trésorier adjoint, le pouvoir de requérir et d'attribuer aux directeurs de la MRC qu'elle juge appropriés, des cartes de crédit corporatives au nom de la MRC. À cet effet, la directrice générale/greffière trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont autorisés à signer les ententes nécessaires avec les institutions financières émettrices et à déterminer le montant maximal pour lequel chaque carte sera émise.*

Le conseil de la MRC délègue également aux directeurs à qui une carte de crédit corporative a été attribuée le pouvoir d'effectuer des dépenses, sous réserve des limites monétaires prévues par l'article 8, et en conformité avec le présent règlement ainsi qu'avec tout autre règlement ou politique de la MRC de Témiscamingue. »

PROJET

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ lors de la séance du Conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 20 mai 2026.

Martin Lefebvre, préfet

Lyne Gironne, directrice générale — greffière-trésorière

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 257-06-2026 INTITULÉ RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL

Je, soussigné, M. Alain Sarrazin, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure du conseil de la MRC de Témiscamingue, un projet de règlement intitulé Règlement n° 257-06-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des membres élus du Comité municipal de Laniel sera présenté pour adoption. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

05-26-169

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 05-22-226, la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de quarante-mille dollars (40 000\$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Vaillant
et résolu unanimement

- **D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de quarante-mille dollars (40 000 \$) pour l'exercice financier 2026.

05-26-170

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) - RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE POUR L'OCTROI D'UN

PROJET

SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT qu'en Abitibi-Témiscamingue, le mandat de mise en œuvre régionale du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été confié à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT), cette dernière étant assistée par les représentants locaux répartis dans chacun des cinq territoires de MRC de la région ayant déterminé des priorités à l'échelle locale et également à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité d'analyse, chapeauté par la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue, pour le soutien financier d'un projet qui répond aux modalités du Fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité d'analyse et de soutenir financièrement L'Entretoise du Témiscamingue pour un montant de 100 000 \$, pour la réalisation du projet « *Une présence chez nous* ». Le projet vise à offrir un accompagnement psychosocial personnalisé directement dans le milieu de vie des adultes vivant des enjeux de santé mentale, de dépendance, d'isolement social et de vulnérabilité socioéconomique. Le financement complet est accordé jusqu'au 28 avril 2028.

Note : à 21 h 15, M. Alexandre Binette, quitte la séance du conseil.

05-26-171

SERVICE ARTERRE: INITIATIVE MINISTÉRIELLE

CONSIDÉRANT que les MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont identifié des actions à portée régionales découlant de leur Plan de développement de la zone agricole et ce depuis 2022 ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un service Arterre régional figure parmi les actions priorisées ;

CONSIDÉRANT que le service Arterre permet de faciliter et structurer les jumelages entre les aspirants-producteurs et les propriétaires (fermes ou terres agricoles) ce qui contribuera positivement au développement de la région ;

CONSIDÉRANT que les MRC d'Abitibi, Abitibi-Ouest, La Vallée-de-l'Or, Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à déployer un service Arterre conjoint ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue désigne la MRC d'Abitibi comme organisme responsable du projet Arterre et l'autorisent à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'Initiative ministérielle L'Arterre en région.
- **D'AUTORISER** la directrice générale ou la directrice générale adjointe de la MRC d'Abitibi à signer pour et au nom des cinq MRC

PROJET

de l'Abitibi-Témiscamingue, tout document nécessaire ou utile aux fins de la demande d'aide financière.

Note : à 21 h 16, M. Alexandre Binette, se joint à la séance du conseil.

05-26-172

OCTROI DU CONTRAT - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION N° AOI-02-2026- ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a procédé à un appel d'offres sur invitation (AOI-02-2026) pour l'acquisition d'une camionnette 4X4 neuve ou usagée ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres sur invitation a été lancé en respect du Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC et que quatre (4) concessionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mai 2026 en présence des représentants de la MRC;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées et analysées afin d'évaluer leur conformité aux exigences du devis d'appel d'offres :

Soumissionnaires	Montant soumis (taxes en sus)
Automobile Paquin Ltee	77 854.74 \$
Accès Toyota Inc.	67 555.50 \$
Clément Chrysler Dodge Ltée	73 140.50 \$

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Accès Toyota Inc., est jugée non conforme aux exigences administratives;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Clément Chrysler Dodge Ltée constitue le plus bas prix conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cathy Bruneau
et résolu unanimement

- **QUE** le contrat pour l'acquisition d'une camionnette 4X4 soit octroyé à Clément Chrysler Dodge Ltée, pour le prix de 73 140.50\$ (taxes en sus), conformément à sa soumission.
- **QUE** la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié, soit le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire.
- **QUE** la directrice générale de la MRC soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

05-26-173

ASSURANCES GÉNÉRALES 2026-2027 DE LA MRC : AUTORISATION POUR LE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que les assurances générales de la MRC de Témiscamingue arrivent à échéance le 20 juin 2026;

PROJET

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour un coût de 70 334,43 \$ pour l'année 2026-2027, incluant les taxes, comparativement à 67 612,70 \$ pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT l'augmentation des taux d'assurance en raison de l'inflation et d'autres facteurs, ainsi que l'augmentation des valeurs assurables pour éviter la sous-assurance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à renouveler ses assurances générales avec la Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour l'année 2026-2027, pour un montant de 70 334,43 \$, taxes incluses.
- **DE NOTER** que la politique comprend diverses sections couvrant l'assurance des biens, la responsabilité civile, les erreurs et omissions, la criminalité, les automobiles, la panne de machines et les cyber risques, avec des avenants spéciaux pour des projets spécifiques et des parties assurées supplémentaires.
- **DE CONFIRMER** que le certificat d'assurance indique que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec notifiera le bénéficiaire 30 jours à l'avance en cas d'annulation ou de réduction de la couverture.

Information

DÉSIGNATION DU PRÉFET À TITRE DE SIGNATAIRE DE L'AVENANT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Le point est retiré de l'ordre du jour, puisque la direction régionale du ministère des Affaires municipales a confirmé qu'une résolution déjà adoptée par le conseil de la MRC répond à cette demande.

05-26-174

MODIFICATION DE L'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Témiscamingue souhaite revoir l'horaire de ses rencontres afin de mieux répondre aux besoins de fonctionnement du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'heure de début des réunions de travail ainsi que l'heure d'ouverture des séances publiques du conseil pour les prochaines séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **QUE** les prochaines réunions de travail du conseil de la MRC de Témiscamingue débutent dorénavant à 18 h.
- **QUE** les séances publiques du conseil soient désormais ouvertes à 20 h.

PROJET

- **QUE** cette modification s'applique aux prochaines séances du conseil et demeure en vigueur jusqu'à nouvelle décision du conseil.
- **DE PROCÉDER** à la publication d'un avis auprès de la population.

05-26-175

MODIFICATION DU LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL POUR LE MOIS DE JUIN

CONSIDÉRANT que la séance du Conseil de la MRC du Témiscamingue est généralement tenue dans les bureaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la séance du mois de juin se déplace dans une autre localité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Tomy Boucher
et résolu unanimement

- **QUE** la séance du Conseil de la MRC du Témiscamingue prévue le 17 juin 2027, soit déplacée au Centre communautaire, situé au 10, rue Principale à Nédélec.
- **D'ÉMETTRE** un avis public pour informer la population témiscamienne du changement de lieu pour le mois de juin.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DE LA RÉCUPÉRATION, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Note : à 21 h 36, M. Tomy Boucher, quitte la séance du conseil.

Information

SUIVI — COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 6 mai 2026 du comité administratif.

Information

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP): DÉMISSION DE MADAME LYNE ASH

Les membres du Conseil prennent acte de la démission de madame Lyne Ash, mairesse de Nédélec, au sein du comité de sécurité publique, effective au 4 mai 2026.

05-26-176

RECOMMANDATION DE CANDIDATURES POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRACTIVITÉ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PROJET

CONSIDÉRANT que l'organisme régional Attractivité Abitibi-Témiscamingue a deux sièges au sein du conseil d'administration réservés à des représentants du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'Attractivité Abitibi-Témiscamingue, par le dépôt d'une correspondance, demande à la MRC de Témiscamingue, la nomination d'un nouveau représentant du Témiscamingue au sein de leur conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** la nomination de M. Patrick Dumas-Tanguay à titre d'administrateur pour siéger au conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue.

Information

DÉPÔT DES RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS NOMMÉS PAR LA MRC

Les membres du Conseil représentant la MRC sur des comités hors MRC sont invités à déposer un rapport de leur rencontre ayant eu lieu dans le dernier mois.

Note : à 21 h 39, M. Tomy Boucher, se joint à la séance du conseil.

05-26-177

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT (NON ÉLU) AU SEIN DU COMITÉ DE SÉLECTION RÉGIONAL POUR LE FONDS RÉGION RURALITÉ

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité – Volet 1 – Rayonnement régional (FRR V1) vise à soutenir financièrement des initiatives ayant un impact significatif sur le développement et le rayonnement régional;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection des projets financés par le FRR V1 requiert la participation d'un comité de sélection composé notamment de représentants du milieu;

CONSIDÉRANT que pour le territoire de la MRC de Témiscamingue, un représentant issu de la société civile doit être nommé afin de siéger au comité de sélection de projets du FRR V1 – Rayonnement régional;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que cette personne possède une bonne connaissance du développement régional, une vision globale des enjeux et des opportunités du territoire, ainsi qu'une capacité à évaluer les projets selon les critères établis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue nomme monsieur Bruno Boyer à titre de représentant de la société civile pour le territoire de la MRC de Témiscamingue au comité de sélection de projets du Fonds régions et ruralité – Volet 1 – Rayonnement régional.

PROJET

05-26-178

NOMINATIONS AU COMITÉ EN VITALISATION

CONSIDÉRANT que le Conseil a entériné, la signature de l'entente du « développement territorial » du ministère des Affaires municipales, intégrant le volet « vitalisation »;

CONSIDÉRANT que l'entente exige la formation d'un comité en vitalisation afin de suivre les travaux, poursuivre la concertation au niveau des Savoirs partagés (ASP) et recommander les projets retenus au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que dans les modalités de cette entente, les municipalités dont l'indice de vitalité économique est classé Q4 et Q5 sont admissibles;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 950 000 \$ est prévu pour le volet vitalisation, pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que les élus suivants ont confirmé un intérêt à siéger au comité vitalisation;

- Roger Bouthillette (Guérin – Q5)
- Alexandre Binette (Moffet – Q4)
- Marco Dénomme (Saint-Eugène-de-Guigues – Q4)
- Christine Savard (Belleterre – Q5)
- Michel Vaillant (Notre-Dame-du-Nord – Q4)
- Norman Young (Kipawa – Q4)
- Sébastien Lebel (Ville-Marie – Q4)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC entérine la nomination des membres proposés pour le comité vitalisation jusqu'à la fin de l'entente.

05-26-179

NOMINATIONS AU COMITÉ TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

CONSIDÉRANT que le tourisme et l'attractivité du territoire touchent diverses facettes de notre développement économique;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir la vision de l'ensemble des acteurs sur ces thématiques et ce, aux quatre coins du territoire;

CONSIDÉRANT qu'afin de bien faire ce travail de concertation, notamment via des consultations prévues à l'automne, un comité de travail doit être nommé;

CONSIDÉRANT que les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt à faire partie du comité – Tourisme et attractivité:

- Jean Martineau, maire de Lorrainville
- Lyne Ash, mairesse de Nédélec
- Alain Gauthier, maire de Témiscaming
- Carine Bergeron, Opémican
- Anny Roy, Eden Rouge
- Danny Laperrière, Coop de l'Arrière-Pays
- Éric Beaumier, Camping Eau Gillies

PROJET

- Marie-Pier Valiquette, Musée de la Gare
- Tanya Neveu, CSSLT

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC entérine la nomination des membres proposés pour le comité Tourisme et attractivité.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES

M. Roger Bouthillette annonce que l’inauguration du nouveau garage municipal de Guérin aura lieu le 23 mai 2026, de 14 h à 16 h.

Information

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n’est inscrit à cette section.

Information

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’ASSISTANCE, S’IL Y A LIEU (CM. ART. 150)

Aucune question.

05-26-180

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets ont été épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Gauthier
et résolu unanimement

• **QUE** l’assemblée soit levée.

N. B. : Prochain Conseil de la MRC : 17 juin 2026

Il est 21 h 44.

Martin Lefebvre, préfet

Lyne Gironne, directrice générale — greffière-trésorière

AVIS :

Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu’il n’a pas été adopté par le conseil lors d’une séance subséquente.

PROJET

